

RUANDA - URUNDI

SERVICE PENITENTIAIRE.

MAISON CENTRALE  
DE  
DETENTION.

*Ca*

Nom : *Gasheng, mututsi, umuha de la coll.*

Origine : *Gasibir s. chef Gohyabukamba*

Chefferie : *Chef Rwampungu prov. du*

Poste : *Bumbogo Territoire de Kigali.*

Profession :

N° du R. E. : *1406*

N° du R. M. P. : *2135/Ruh*

N° Dactyl. :

Arrêté, le : *14. 6. 40*

Entré, le : *14. 6. 40*

Condamné le : *14. 6. 40*

1/4 de peine :

Sortie le : *13. 8. 40*

Rapatrié le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

*Ad. F. 2. pays le 16. 7. 40 (m. H. 28)*

Le Gardien,

*vu le 25. 7. 40.*

*Mlle*

*Trouil.*

*v. o. v.*



*HTV*

REQUISITION  
à fin  
d'emprisonnement

TRIBUNAL de Police de Lubumbashi

Reg. du M. P. N° .....

Registre du rôle N° .....

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Lubumbashi

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Lubumbashi

de recevoir et emprisonner le nommé MUSIMBU, Paulin des R.P., originaire de la colline  
de Sibit, 5/3 rue des Indépendants, Prov. de Katanga, Dist. de Lubumbashi, Mors. N° 11,  
président de la colline Lubumbashi, 5/3 rue des Indépendants, Prov. de Katanga, Dist. de Lubumbashi

condamné par jugement du Tribunal de Police de Lubumbashi  
en date du 14 juin 1930 193 devenu irrévocable le 193

à l'eff. de 30 jours de S.P. et 10 jours de S.P. ou 5 jours de S.P. et 10 jours de S.P.  
du chef de 10 coups art. 46 du P.I.I.II, Décret du 30 Janvier 1930

Lu en audience, le 14 juin 1930 193

L'Officier du Ministère Public,

MUSIMBU  
*[Signature]*